



FEDERATION FRANÇAISE DE TAROT



COMITE NORD-PAS-DE-CALAIS

DIRECTEUR D'ÉPREUVE :

Mathias BOUQUILLON
41 rue des déportés
59390 TOUFFLERS
Tel : 06.15.21.20.96

REGLEMENT DES COMPETITIONS

CHAMPIONNAT REGIONAL DONNES LIBRES (SENIOR) pour la saison 2017 / 2018.

Le Comité Régional Nord-Pas-de-Calais organise le Championnat Régional Donnes Libres (SENIOR) qui attribue, le titre de champion régional et qualifie les mieux classés pour la finale nationale qui aura lieu du à **SALIS DU SALAT du 19 au 22 Mars 2018.**

L'épreuve est ouverte uniquement aux joueurs licenciés FFT au comité de Nord pas de Calais ayant 60 ans ou plus le 31 Décembre 2017 et à jour de cotisation 2017-2018. Il est possible de participer à l'épreuve en prenant une licence sur place.

Participation par séance : 15 euros la 1^{ère} séance et 10 euros la seconde.

Le nombre de joueurs qualifiés pour la finale nationale a été fixé à **8** par notre président de Zone.

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T. et du code d'arbitrage. Se référer au chapitre 3 « règlement des compétitions » du fascicule N° 2 « Donnes Libres » de la FFT, dernière version.

Ces documents étant consultables auprès de l'arbitre

DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT REGIONAL :

Ce championnat se déroule en 2 séances
La première séance débute à 14h30

Mardi 09 janvier 2018 à Lambersart
Salle de la Cité Familiale
Rue Jean Levasseur
à LAMBERSART

La 2^{ème} séance aura lieu à 13h45

Mardi 16 janvier 2018 à LENS
Salle Chochoy
Parking n°4
Stade Bollaert
62300 LENS

- pour les deux séances, 5 x 5 donnes.
- tirage au sort des places à la première séance
- Par Classement les places du début de la 2^{ème} séance

PCN : 1.80

Inscription : Vous pouvez vous inscrire à l'avance par tél au 06 10 39 17 29 ou par mail : moussaant@orange.fr jusqu'au Dimanche 7 Janvier minuit.

RETARDS

L'arbitre peut infliger des pénalités aux retardataires à raison de 50 points par fraction de 2 minutes de retard. Après 15 minutes de retard, l'arbitre peut déclarer forfait le ou les absents et faire jouer le ou les remplaçants prévus.

ABANDON EN COURS D'EPREUVE

Si un joueur vient à quitter l'épreuve avant la fin de celle-ci, sauf en cas de force majeure, il sera sanctionné conformément aux statuts de la FFT.

LA MARQUE

C'est le joueur placé en Nord qui est chargé de la marque sur la feuille de résultat. Les autres joueurs de la table sont tenus de vérifier l'exactitude des inscriptions. Si l'arbitre se rend compte lors du contrôle d'une erreur sur la feuille de marque, il y a un avertissement puis, si récidive une pénalité de 100 points sera appliquée aux 4 joueurs fautifs.

DROIT DES JOUEURS-RECLAMATION

Toute réclamation sur le déroulement de l'épreuve doit être formulée à l'arbitre. Tout joueur réclamant peut consulter les documents concernant l'épreuve et la réclamation doit être formulée dans les 24 heures suivant la publication de ces documents.

DROIT DES JOUEURS-APPEL

Toute réclamation rejetée peut faire l'objet d'un appel. Cet appel doit être adressé dans les 24 heures au Directeur d'Epreuve. Après réunion de la commission concernée, la décision sera notifiée à l'intéressé. Une décision de la Commission de Compétition Régionale est susceptible d'appel auprès de la Commission de Compétition Nationale dans un délai de 8 jours suivant la notification. Le fait d'interjeter appel d'une décision prise par un arbitre n'a pas effet suspensif.

DISCIPLINE

Tout joueur ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables sera immédiatement déclassé et exclu du tournoi.

Article 31 : LES TELEPHONES PORTABLES.

Il sera demandé à chaque joueur, lors de tous les championnats de remettre leur portable dans un vestiaire prévu à cet effet (carton, valise ou local) les dits portables seront remis à l'issue de la séance.

En cas de non-respect de cette règle, une pénalité de 100 points sera attribuée au responsable.

Article 32 : LES ANIMAUX.

Après plusieurs problèmes dus aux animaux dans les salles de jeux, ils seront désormais interdits lors des séances de championnats de France et des tournois d'encadrement. Aucune dérogation ne pourra être accordée.

Le Directeur d'Epreuve se réserve le droit d'apporter toutes modifications qu'il Jugerait utile à ce règlement pour permettre un bon déroulement de la Compétition, en accord avec le règlement des compétitions de la FFT.

Le Président de Zone et
Directeur d'épreuve
Mathias Bouquillon



